# suva



# Chariots élévateurs quadridirectionnels et latéraux Liste de contrôle

Les consignes de sécurité concernant l'utilisation des chariots élévateurs quadridirectionnels et latéraux sont-elles respectées dans votre entreprise?

Les accidents de chariots élévateurs peuvent entraîner de graves blessures, des absences prolongées et d'importants dommages matériels. Dans ce domaine, la sécurité joue un rôle primordial.

## Les principaux dangers sont:

- la collision entre un chariot et une personne
- le coincement du conducteur par le renversement du chariot
- le renversement de la charge transportée sur une personne
- le coincement de personnes par la charge en mouvement

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Les chariots devant circuler sur la voie publique

en possession de l'autorisation correspondante?

cantonal des automobiles.

sont-ils équipés selon les prescriptions et êtes-vous

Renseignez-vous sur les règles à respecter auprès du service

E	ormation des caristes	
1	Les caristes ont-ils été formés? (Fig. 1)  • Par un instructeur qualifié d'un centre de formation (liste des centres reconnnus: www.suva.ch/chariots-elevateurs)  • Ou par un instructeur cariste qualifié de votre entreprise	□ oui □ en partie □ non
2	Les caristes ont-ils bénéficié d'une instruction complé- mentaire pour l'utilisation des chariots de l'entreprise et celle-ci a-t-elle été documentée?	□ oui □ en partie □ non
3	Les caristes connaissent-ils les dangers spécifiques à votre entreprise et ont-ils été instruits sur les mesures de sécurité à prendre?  Exemples:  • rampe extérieure raide  • endroits sans visibilité  • passages étroits  • sols inégaux  • présence de tiers ou de véhicules dans la zone de circulation	□ oui □ en partie □ non
4	des chariots  Les caristes devant emprunter les voies publiques ont-ils au moins un permis de conduire de la catégorie F?	□ oui □ non
С	hariot et accessoires	
5	L'état de la cabine est-il toujours sûr?  Les dispositifs de sécurité doivent être d'origine et en état de fonctionnement.  En particulier:  • grille de protection du côté de la charge (fig. 2) ou vitre coulissante d'une ouverture maximale de 40 mm  • système de retenue (ceinture de sécurité, porte coulissante)  • issue de secours  • pas de matériel en vrac sur le plancher de la cabine  • vitres propres, essuie-glaces intacts  • siège à suspension adapté au chariot	□ oui □ en partie □ non
6	La <b>notice d'instructions</b> de chaque chariot se trouve- t-elle à portée de main?	□ oui □ non
7	Les chariots sont-ils adaptés aux différentes activités de l'entreprise?  Exemples:  • capacité de charge (fig. 3)  • accessoires de levage tels que traverses pour la manutention de charges très longues (fig. 4)  • hauteur de levage  • voies de circulation (état, dimensions)  • type de moteur (dans les espaces fermés, seuls les moteurs électriques sont autorisés)  • sécurisation adéquate des marchandises transportées (fig. 5)	□ oui □ en partie □ non

□ oui

□ non

□ en partie

4 Chariot élévateur latéral à traverse pour

construction, tuyaux, etc.).

la manutention de charges longues (bois de

9	Les stations de recharge des batteries sont-elles installées conformément aux règles de sécurité?  Exemples:  • aération suffisante  • distance de sécurité avec les matériaux inflammables (min. 2 m)  • distance de sécurité avec les sources d'ignition (min. 1 m)  • équipements de protection individuelle (lunettes de protection fermées et gants résistants aux acides)  • douche oculaire  • des infos complémentaires figurent dans la liste de contrôle «Accumulateurs au plomb», www.suva.ch/67119.f	□ oui □ en partie □ non	5 Les tuyaux maintenus par des cadres en bois et des sangles métalliques sont transportés et entreposés en toute sécurité au moyen d'un
10	Les caristes ont-ils une bonne visibilité sur le parcours même lorsque le chariot est chargé?  En cas de visibilité partiellement obstruée, p. ex. par une charge longue ou haute, prévoir les équipements suivants:  • caméras placées à l'avant à droite et à l'arrière (fig. 6, 7 et 8)  • ou système d'alerte sonore permettant de surveiller le parcours  • ou rétroviseurs	□ oui □ en partie □ non	chariot élévateur quadridirectionnel.  GX 70  GX 70  G Comére montée à l'avent à droite
M	aintenance		6 Caméra montée à l'avant à droite
11	Les chariots sont-ils contrôlés, entretenus et réparés conformément aux prescriptions du fabricant?	□ oui □ en partie □ non	
12	La <b>maintenance</b> est-elle effectuée par un <b>spécialiste</b> (p. ex. fournisseur du chariot élévateur) et consignée?	□ oui □ en partie □ non	7 Caméra montée à l'arrière
0	ganisation, comportement		
	Les caristes et toutes les autres personnes se trouvant dans la zone dangereuse des chariots portent-ils des chaussures de sécurité?	□ oui □ non	
14	Les personnes présentes dans l'entourage des chariots élévateurs portent-elles des <b>vêtements voyants</b> ou un <b>gilet à haute visibilité</b> ?	□ oui □ en partie □ non	
15	Les caristes utilisent-ils correctement les systèmes de retenue?  • Attacher la ceinture de sécurité (même pour les opérations de courte durée)	□ oui □ en partie □ non	8 L'image filmée par la caméra frontale s'affiche à l'écran: l'engin se déplace en marche avant.
	Garder les portes fermées pendant les déplacements		Règles de sécurité
16	Le <b>poids</b> des charges à transporter est-il <b>indiqué</b> sur celles-ci ou peut-il être déterminé d'une autre manière par les caristes?	□ oui □ en partie □ non	<ul> <li>Accorder la priorité aux piétons.</li> <li>Conduire avec prudence et s'arrêter aux endroits sans visibilité, émettre un signal (p. ex. klaxon).</li> <li>Avant de manœuvrer, évacuer les piétons</li> </ul>
17	Veillez-vous à ce que les chariots ne soient <b>pas utilisés pour soulever des personnes</b> ?	□ oui □ non	de la zone dangereuse.  Ne pas surcharger le chariot (diagramme des charges).  Conduire avec une charge levée à titre
18	Les <b>chariots à moteur thermique</b> ne sont-ils utilisés qu'à l'extérieur ou dans des locaux suffisamment aérés?  Les valeurs limites d'exposition (VME) au monoxyde d'azote NO ainsi qu'au dioxyde d'azote NO <sub>2</sub> , au monoxyde de carbone CO et au dioxyde de carbone CO <sub>2</sub> ne doivent pas être dépassées.	□ oui □ en partie □ non	exceptionnel uniquement. Si la charge doit être levée, conduire au pas.  Adaptation de la vitesse du chariot aux conditions locales.  Descendre avec prudence du chariot ou de la plateforme de chargement.

# Infos complémentaires

 «Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs», www.suva.ch/88830.f ou www.suva.ch/chariots-elevateurs Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

### Plan de mesures

# **Chariots élévateurs quadridirectionnels et latéraux**

LISTA	dΑ	contrôle	remnlie	nar.
	ac	COLLLOC	1 CHIPHC	, pai.

Date:	Signature:			
Marque:	Type:	Année de fabrication:		

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		exécutée Remarques		Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa	
								<del></del>	

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67164.f